

## PASS'AGGLO Culture / Sport

60€

### Qu'est-ce que c'est ?

Afin d'encourager la pratique sportive chez les jeunes, la communauté d'agglomération a mis en place un dispositif complémentaire à l'aide gouvernementale Pass'sport.

Les activités culturelles et artistiques sont aussi importantes que la pratique d'un sport et contribuent à l'éducation et à l'épanouissement des enfants et adolescents, c'est pour cette raison que l'agglo a décidé d'élargir le Pass'Agglo à la Culture

Le Pass'Agglo peut être complémentaire au Pass'sport qui est un dispositif de l'Etat.

### Pour en bénéficier, il faut :

- être âgé de **moins de 18 ans** (au 1<sup>er</sup> janvier 2024) ;
- **résider** dans l'une des 42 communes de l'agglomération ;
- être **inscrit** dans un établissement d'enseignement artistique du territoire de Roissy Pays de France.

Roissy  
Pays de  
France  
AGGLOMERATION

**Les demandes doivent être faites entre le 8 juin et le 30 octobre 2024, nous pouvons vous aider à la faire si besoin.**

## PASS'SPORT

50€

### Qu'est-ce que c'est ?

Le Pass'Sport est une aide à la pratique sportive de 50 euros par enfant pour financer tout ou partie de son inscription dans une structure sportive.

Le Pass'Sport est une mesure pouvoir d'achat destinée à offrir aux enfants et aux jeunes les plus éloignés de la pratique sportive, en raison d'un handicap ou pour des raisons financières, un accès facilité à une pratique sportive pérenne dans le temps en bénéficiant d'un cadre structurant et éducatif comme le club sportif peut en proposer.

### Qui est concerné ?

- Les personnes nées entre le 16 septembre 2006 et le 31 décembre 2018 bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) (6 à 17 ans révolus)
- Les personnes nées entre le 1<sup>er</sup> juin 2002 et le 31 décembre 2018 bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) (6 à 19 ans révolus)
- Les personnes nées entre le 16 septembre 1993 et le 31 décembre 2008 bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) (16 à 30 ans)
- Les étudiants, âgés de 28 ans révolus au plus, et bénéficient au plus tard le 15 octobre 2024, d'une bourse de l'état de l'enseignement supérieur sous conditions de ressources, d'une aide annuelle du CROUS ou d'une bourse régionale pour les formations sanitaires et sociales pour l'année universitaire 2024 – 2025.

PASS SPORT

**Aucune démarche pour en profiter, dès la fin août un e-mail est envoyé aux familles.**

Paroisse Saint Martin

4, rue de Verdun

☎ : 01 39 86 33 01

Paroisse Sainte Geneviève

22, rue du Colonel Fabien

☎ : 01 39 86 55 29



PAROISSES  
GARGES-LES-GONNESSE

## INFORMATIONS IMPORTANTES

Année 2024/2025

Chers Parents,

Afin d'organiser au mieux cette nouvelle de catéchèse, nous vous prions de noter dans vos agendas les dates suivantes :

Rentrée CATÉ // AUMÔNERIE  
**Samedi 14 Septembre 2024**

Pour les parents qui demandent le **Baptême** pour leur enfant catéchisé

Réunions Obligatoires  
**Dimanche 15 Décembre 2024**  
**Dimanche 02 Février 2025**

Pour les parents qui demandent la **1<sup>ère</sup> Communion** pour leur enfant catéchisé

Réunion Obligatoire  
**Dimanche 18 Mai 2025**

Paroisse Saint Martin

4, rue de Verdun

☎ : 01 39 86 33 01

Paroisse Sainte Geneviève

22, rue du Colonel Fabien

☎ : 01 39 86 55 29

## CALENDRIER DU CATÉCHISME

Saint Martin		Sainte Geneviève		
CP-CE1	CE2-CM1- CM2	CP-CE1	CE2-CM1	CM2
<b>14 SEPTEMBRE JOURNEE DE RENTREE</b>				
22 septembre	22, 29 septembre	21 septembre	21, 28 septembre	22, 29 septembre
6 et 20 octobre	6, 13, 20 octobre	5 et 19 septembre	5, 12, 19 octobre	6, 13, 20 octobre
10, 24 novembre	10,17,24 novembre	9 et 23 novembre	9, 16, 23, 30 novembre	10,17,24 novembre
8 et 22 décembre	1,8,15, 22 décembre	7, 21 décembre	7, 14, 21 décembre	1,8,15, 22 décembre
19 janvier	12, 19, 26 janvier	18 janvier	11,18, 25 janvier	12, 19, 26 janvier
2, 16 février	2,9,16 février	1,15 février	1, 8, 15 février	2,9,16 février
16 et 30 mars	9, 16, 23, 30 mars	15 et 29 mars	8, 15, 22, 29 mars	9, 16, 23, 30 mars
13 avril	6 et 13 avril	12 avril	5, 12 avril	6 et 13 avril
4 et 18 mai	4, 11, 18, 25 mai	3, 17, 31 mai	3, 10, 17, 24, 31 mai	4, 11, 18, 25 mai
1, 15 juin	1, 8, 15, 22 juin	14 juin	7, 14, 21 juin	1, 8, 15, 22 juin
<b>28 JUIN JOURNEE DE FIN D'ANNEE</b>				

## LE PATRONAGE DE L'ACEL ET SON CALENDRIER

Le patronage, a comme vocation d'être un lieu d'accueil pour les enfants de 3 à 17 ans, en dehors des heures d'école. C'est un lieu d'éducation par le jeu, le sport ou les activités culturelles et le respect des différences.

### Le patronage, en pratique

Les patronages accueillent 12 à 120 enfants toute la journée ou à la demi-journée. Les animateurs, salariés ou bénévoles, encadrent au maximum 12 enfants à partir de 6 ans (8 dans le cas d'enfants de moins de 6 ans). Les activités proposées sont toujours organisées autour d'un objectif éducatif bien défini, propre à chaque patronage. Elles sont très variées : les enfants partagent leur temps entre activités manuelles, activités sportives, jeux d'intérieur, grands jeux, temps de réflexion ou temps spirituel, sorties culturelles ou ludiques, jeux de société. L'accent est mis sur la convivialité, la prise de responsabilité, et le service : mettre la table, ranger...

#### Paroisse Saint Martin

4, rue de Verdun  
☎ : 01 39 86 33 01

#### Paroisse Sainte Geneviève

22, rue du Colonel Fabien  
☎ : 01 39 86 55 29

#### Paroisse Saint Martin

4, rue de Verdun  
☎ : 01 39 86 33 01

#### Paroisse Sainte Geneviève

22, rue du Colonel Fabien  
☎ : 01 39 86 55 29